

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1029

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Aqua Synchro Lyon" pour l'organisation des Championnats de France Espoirs, du 13 mai au 17 mai 2015, à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1029 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION "AQUA SYNCHRO LYON" POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ESPOIRS, DU 13 MAI AU 17 MAI 2015, A LA PISCINE DE VAISE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Aqua Synchro Lyon » organise à la piscine de Vaise, du mercredi 13 mai au dimanche 17 mai 2015, les Championnats de France Espoirs de natation synchronisée.

Ces Championnats regrouperont les meilleures équipes Espoirs Françaises, issues des Sélections Interrégionales.

Environ 500 nageuses nées en 2000, 2001 et 2002 se disputeront les titres de Championnes de France en Solo, Duo et Equipe. Les premiers jours, ces jeunes athlètes s'affronteront lors de phases de qualification afin d'accéder aux finales qui clôtureront la compétition.

L'épreuve reine des ballets d'équipes attirera, sans aucun doute, une affluence record.

Les objectifs de l'Association pour cette compétition sont :

- de proposer une compétition de qualité ;
- de renforcer la place de la natation synchronisée dans le paysage sportif lyonnais ;
- d'attirer un plus grand nombre de spectateurs spécialistes ou non de la discipline.

L'organisation de cette manifestation permettra ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de la natation synchronisée de haut niveau.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 46 000 €.

L'Association « Aqua Synchro Lyon » a formulé une demande de subvention de 3 000 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose de lui allouer une aide financière municipale de 2 000 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 2 000 € est allouée à l'Association « Aqua Synchro Lyon » pour l'organisation des Championnats de France Espoirs, du 13 mai au 17 mai 2015, à la piscine de Vaise.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Aqua Synchro Lyon » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 2 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPF 12 « événements sportifs de proximité », opération SPF 121.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT